



Fiche signalétique

*** Section 1 - Identification du produit et de l'entreprise ***

Nom du matériau : CERAM-KOTE 54 Partie A

Information sur le fabricant

CERAM-KOTE COATINGS INCORPORATED
1800 Industrial Drive
Big Spring, TX 79720

Téléphone : 432-263-8497

No d'urgence CHEMTREC +001 703-527-3887

*** Section 2 - Identification des risques ***

Classification SGH :

- Liquides inflammables - Catégorie 2
- Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2
- Dommage/Irritation oculaire - Catégorie 2
- Sensibilisation de la peau - Catégorie 1
- Toxicité spécifique d'organe cible (exposition unique) – Catégorie 3
- Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH

Symbole(s)



Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

- Liquide et vapeur très inflammables.
- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque de sérieuses irritations oculaires.
- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- Peut provoquer une irritation respiratoire, de la somnolence ou des étourdissements. Nocif pour la vie aquatique avec des conséquences à long terme.

Informations de sécurité

Prévention

- Tenir loin de la chaleur/étincelles/flammes nues/surfaces chaudes. - Ne pas fumer Conserver le contenant bien fermé.
- Mettre à la terre / lier le récipient et l'équipement de réception.
- Utiliser de l'équipement électrique/de ventilation/d'éclairage à l'épreuve d'explosion. Utiliser uniquement des outils qui ne produisent pas d'étincelles.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Fiche signalétique

Porter des gants de protection/lunettes de sécurité/protection du visage.

Laver à fond après manipulation.

Éviter de respirer la brume/la vapeur/l'aérosol.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à l'extérieur du milieu de travail.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Response

SI EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : obtenir de l'aide médicale.

SI EN CONTACT AVEC LES YEUX : rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. S'ils sont faciles à enlever, enlever les verres de contact au besoin. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir de l'aide médicale.

EN CAS D'INHALATION : sortir la victime à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si vous ne vous sentez pas bien, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'incendie : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, ou un produit chimique sec pour éteindre l'incendie. Éviter le rejet dans l'environnement.

Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé.

Entreposer sous clé.

Élimination

Jeter le contenu/contenant selon les réglementations locales/régionales/nationales et internationales.

*** Section 3 - Composition / Information sur les ingrédients ***

N° CAS	Composant	Pourcentage
1344-28-1	Oxyde d'aluminium	30-60
25068-38-6	Bisphénol A - Polymère d'épichlorhydrine	6-20
14807-96-6	Talc	5-15
78-93-3	Butanone	4-7
28064-14-4	Phénol, polymérisé avec un formaldéhyde, éther glycidique	1-8
41638-13-5	Oxirane, 2,2'-[oxybis[(methyl-2,1-ethanediyloxy)methylene]]bis-	2-6
67762-90-7	Silice sublimée	2-5
108-10-1	Isopropylacétone	2-5

*** Section 4 - Mesures de premiers soins ***

Premiers soins: Yeux

Rincer avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Premiers soins : Peau

Laver à l'eau courante. Retirer tous les vêtements contaminés et ceux-ci doivent être nettoyés avant d'être portés à nouveau. Si l'irritation persiste : consulter un médecin.

Premiers soins : Ingestion

NE FAITES PAS vomir. Consulter un médecin.

Premiers soins : Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène et rechercher de l'aide médicale.

Fiche signalétique

*** Section 5 - Mesures de lutte contre les incendies ***

Risque d'incendie généraux

Voir la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Liquide et vapeur très inflammables. Empêcher les gens de fumer, les flammes nues, l'électricité statique et autres étincelles électriques. Une chaleur excessive peut provoquer l'ouverture des couvercles des contenants à cause de l'excès de pression de vapeur.

Produits de combustion dangereux

Les produits principaux de la combustion sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les hydrocarbures de faible poids moléculaire.

D'autres composants non déterminés peuvent être libérés en petites quantités.

Agent extincteur

Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec.

Agent d'extinction inapproprié

Aucun.

Instructions/Équipement de lutte contre les incendies

Traiter comme un incendie de type liquide inflammable. Lors d'un incendie continu, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement protecteur complet.

*** Section 6 - Mesures de libération accidentelle ***

Récupération et neutralisation

Arrêter le flux du matériau, si c'est sans risque.

Matériaux et méthodes pour le nettoyage

Déversement sur le sol : Empêcher que le matériau entre les égouts ou les entrées d'eau. Retirer toute source d'allumage. Aérer la zone.

Absorber avec des matériaux inertes (à savoir, vermiculite ou sable) et placer le tout dans un récipient fermé pour une élimination appropriée. Bien laver la zone du déversement avec du phosphate de trisodique et de l'eau.

Déversement d'eau : Le matériau est plutôt insoluble. Le matériau coulera. Aviser les autorités de vie animale, de la santé et environnementales locales, et les opérateurs de prises d'eau. Contenir avec des balais et diminuer son éparpillement dans l'eau. Disperser tout résidu restant pour réduire les risques de dommages à la vie aquatique.

Libération dans l'air : Les déversements de ce matériau peut libérer des composés organiques volatils dans l'air. Les déversements doivent être nettoyés ou recouverts pour empêcher leur volatilisation.

Mesures d'urgence

Zone isolée. Tenir éloigné le personnel non nécessaire.

Précautions personnelles et équipement protecteur

Porter un équipement de protection et des vêtements appropriés lors du nettoyage.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

Prévention des dangers secondaires

Aucune

*** Section 7 - Manipulation et entreposage ***

Procédures de manipulation

Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Laver à fond après manipulation. Évitez de respirer les vapeurs ou les bruines de ce produit.

Mettre à la terre / lier le récipient et l'équipement de réception. Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

Procédures d'entreposage

Garder à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.

Fiche signalétique

Incompatibilités

Éviter les peroxydes organiques et les oxydants.

***** Section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection individuelle *****

Limites d'exposition à la substance

Oxyde d'aluminium (215-691-6)

Autriche :	10 mg/m ³ STEL [KZW] (poussière alvéolaire, fraction respirable, fumée, 2 X 60 minutes) 5 mg/m ³ TWA [TMW] (poussière alvéolaire, fraction respirable, fumée)
Belgique :	1 mg/m ³ TWA (comme Al)
Danemark :	5 mg/m ³ TWA (total, comme Al); 2 mg/m ³ TWA (respirable, comme Al)
France :	10 mg/m ³ TWA [VME]
Allemagne :	4 mg/m ³ TWA MAK (poussière, fraction inhalable); 1,5 mg/m ³ TWA MAK (poussière, fraction respirable)
Grèce :	10 mg/m ³ TWA (fraction inhalable); 5 mg/m ³ TWA (fraction respirable)
Portugal :	10 mg/m ³ TWA [VLE-MP] (matières en particules e contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline)
Espagne :	10 mg/m ³ TWA [VLA-ED]
Suède :	5 mg/m ³ LLV (poussière totale, comme Al); 2 mg/m ³ LLV (poussière respirable, comme Al)

Talc (238-877-9)

ACGIH :	2 mg/m ³ TWA (matière en particules ne contenant pas d'amiante et <1 % de silice cristalline, fraction respirable)
Autriche :	2 mg/m ³ TWA [TMW] (fibres sans amiante, fraction respirable)
Belgique :	2 mg/m ³ TWA
Danemark :	0,3 fibre/cm ³ TWA (contient des fibres)
Finlande :	0,5 fibre/cm ³ TWA (fibre)
Grèce :	10 mg/m ³ TWA (fraction inhalable); 2 mg/m ³ TWA (fraction respirable) 10 mg/m ³ TWA (poussière totale inhalable); 0,8 mg/m ³ TWA (poussière respirable)
Irlande :	
Pays-Bas :	0,25 mg/m ³ TWA
Portugal :	2 mg/m ³ TWA [VLE-MP] (fraction respirable, matière en particules ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline)
Espagne :	2 mg/m ³ TWA [VLA-ED] (cette valeur est pour la matière en particules libre d'amiante et qui contient moins de 1 % de silice cristalline, fraction respirable)
Suède :	2 mg/m ³ LLV (poussière totale); 1 mg/m ³ LLV (poussière respirable)

Fiche signalétique

Butanone (201-159-0)

ACGIH:	300 ppm STEL 200 ppm TWA
Austria:	200 ppm STEL [KZW] (4 X 30 minutes); 590 mg/m ³ STEL [KZW] (4 X 30 minutes) 100 ppm TWA [TMW]; 295 mg/m ³ TWA [TMW] notation cutanée
Belgium:	300 ppm STEL; 900 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA [TMW]; 600 mg/m ³ TWA
Denmark:	50 ppm TWA; 145 mg/m ³ TWA Potentiel d'absorption cutanée
Finland:	100 ppm STEL; 300 mg/m ³ STEL Potentiel d'absorption cutanée
France:	300 ppm STEL [VLCT] (limite restrictive); 900 mg/m ³ STEL [VLCT] (limite restrictive) 200 ppm TWA [VME] (limite restrictive); 600 mg/m ³ TWA [VME] (limite restrictive)
Germany:	200 mg/m ³ TWA AGW (Les risques de dommages à l'embryon ou au fœtus peuvent être exclus lorsque des valeurs AGW et BGW sont observées, facteur d'exposition de 1); 600 mg/m ³ TWA AGW (Les risques de dommages à l'embryon ou au fœtus peuvent être exclus lorsque des valeurs AGW et BGW sont observées, facteur d'exposition de 1) 5 mg/L Moyen : urine Temps : fin du quart Paramètre : Butatone 200 ppm TWA MAK; 600 mg/m ³ TWA MAK 200 ppm pic; 600 mg/m ³ pic
Greece:	300 ppm STEL; 900 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA [TMW]; 600 mg/m ³ TWA
Ireland:	300 ppm STEL; 900 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA [TMW]; 600 mg/m ³ TWA Potentiel d'absorption cutanée
Italy:	200 ppm TWA [TMW]; 600 mg/m ³ TWA
Netherlands:	900 mg/m ³ STEL 590 mg/m ³ TWA notation cutanée
Portugal:	200 ppm TWA [VLE-MP]
Spain:	300 ppm STEL [VLA-EC]; 900 mg/m ³ STEL [VLA-EC] 200 ppm TWA [VLA-ED] (valeur limite indicative); 600 mg/m ³ TWA [VLA-ED] (valeur limite indicative)
Sweden:	50 ppm LLV; 150 mg/m ³ LLV 100 ppm STV; 300 mg/m ³ STV

Fiche signalétique

Isopropylacétone (203-550-1)

ACGIH :	75 ppm STEL 20 ppm TWA
Autriche :	50 ppm STEL [KZW] (4 X 15 minutes); 208 mg/m ³ STEL [KZW] (4 X 15 minutes) 20 ppm TWA [TMW]; 83 mg/m ³ TWA [TMW] notation cutanée
Belgique :	50 ppm STEL; 208 mg/m ³ STEL 20 ppm TWA; 83 mg/m ³ TWA [TMW]
Danemark :	20 ppm TWA; 83 mg/m ³ TWA Potentiel d'absorption cutanée
Finlande :	50 ppm STEL; 210 mg/m ³ STEL 20 ppm TWA; 80 mg/m ³ TWA
France :	50 ppm STEL [VLCT]; 208 mg/m ³ STEL [VLCT] 20 ppm TWA [VME] (limite restrictive); 83 mg/m ³ TWA [VME] (limite restrictive)
Allemagne :	20 ppm TWA AGW (facteur d'exposition de 2); 83 mg/m ³ TWA AGW (facteur d'exposition de 2) 3.5 mg/L Moyen : urine Temps : fin du quart Paramètre : 4-méthylpentan-2-one 20 ppm TWA MAK; 83 mg/m ³ TWA MAK 40 ppm pic; 166 mg/m ³ pic
Grèce :	100 ppm STEL; 410 mg/m ³ STEL 100 ppm TWA; 410 mg/m ³ TWA
Irlande :	50 ppm STEL; 208 mg/m ³ STEL 20 ppm TWA; 83 mg/m ³ TWA Potentiel d'absorption cutanée
Italie :	20 ppm TWA; 83 mg/m ³ TWA
Pays-Bas :	208 mg/m ³ STEL 104 mg/m ³ TWA
Portugal :	50 ppm TWA [VLE-MP]
Espagne :	50 ppm STEL [VLA-EC]; 208 mg/m ³ STEL [VLA-EC] 20 ppm TWA [VLA-ED] (valeur limite indicative); 83 mg/m ³ TWA [VLA-ED] (valeur limite indicative)
Suède :	25 ppm LLV; 100 mg/m ³ LLV 50 ppm STV; 200 mg/m ³ STV

Mesures d'ingénierie

Une ventilation générale de la dilution et/ou une ventilation de sortie doivent être fournis si besoin est pour conserver les taux d'exposition sous les limites réglementaires.

Équipement de protection individuelle : Respiratoire

Si de l'irritation se produit, ou si le TLV ou PEL est dépassé, utiliser un appareil respiratoire de purification d'air approuvé NIOSH avec des cartouches ou des contenants de vapeur organique, ou des respirateurs d'air fournis.

Équipement de protection individuelle : Mains

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, comme des gants de polychloroprène ou de caoutchouc naturel.

Équipement de protection individuelle : Yeux

Lunettes protectrices contre les produits chimiques.

Équipement de protection individuelle : Peau et corps

Les pantalons longs et les chemises à manches longues amples sont recommandés.

Fiche signalétique

*** Section 9 - Propriétés chimiques et physiques ***

Apparence : Translucide	Odeur : Aromatique
État physique : Liquide	pH : Légèrement acide
Pression de vapeur : Omission	Densité de vapeur : 3,2 (Air=1)
Point d'ébullition : 116 °C (241 °F)	Point de fusion : Omission
Solubilité (H2O) : Insoluble	Densité relative : Omission
Taux d'évaporation : Omission	COV : 210,92 g/l (1,76 lb/gal) moins eau
Viscosité : 1 200 à 2 000 cP	Poids volumétrique : 5,9 kg (13 lb/gal)
Coeff. octanol/H2O : Méthode du point d'éclair : Omission	Point d'éclair : 17,8 °C (64 °F) lors d'une catalyse
Limite inférieure d'inflammabilité (LI) : 1,2	Limite d'inflammabilité supérieure (LSI) : 8,0
Allumage automatique : 399 °C (750 °F)	Taux de combustion : Omission

*** Section 10 - Information sur la réactivité et la stabilité chimique ***

Stabilité chimique

C'est un matériel stable.

Potentiel de réactions dangereuses

Le produit peut subir une polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive, la contamination et l'entreposage prolongé à des températures supérieures à 21,1 °C (70 °F).

Produits incompatibles

Éviter les peroxydes organiques et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Peut former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de faible poids moléculaire.

*** Section 11 - Information toxicologique ***

Toxicité aiguë

Analyse du composant - LD50/LC50

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Voie orale LD50 Rat >5000 mg/kg

Bisphénol A - Polymère d'épichlorhydrine (25068-38-6)

Voie orale LD50 Rat 11400 mg/kg

Butanone (78-93-3)

Inhalation LD50 Souris 32 g/m³ 4 heures; Voie orale LD50 Rat 2 737 mg/kg; Voie cutanée LD50 Lapin 6 480 mg/kg

Isopropylacétone (108-10-1)

Inhalation LC50 Rat 8,2 mg/L 4 heures; Voie orale LD50 Rat 2 080 mg/kg; Voie cutanée LD50 Lapin >16 000 mg/kg

Fiche signalétique

Effets potentiels sur la santé : Stimulation/Propriété de corrosion cutanée

Peut provoquer de la sécheresse, des fissures et une dermatite possible lors d'un contact prolongé ou répété.

Effets potentiels sur la santé : Stimulation/Dommages critiques aux yeux

Un contact oculaire direct peut provoquer une irritation immédiat avec de la rougeur, des brûlures, des larmes et une vision floue.

Effets potentiels sur la santé : Ingestion

Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée si avalé.

Effets potentiels sur la santé : Inhalation

Peut provoquer une irritation respiratoire.

Sensibilisation des organes respiratoires/Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules génératives

Le produit n'est pas signalé comme ayant tout effet mutagène.

Cancérogénicité

A : Information générale sur le produit

Le produit n'est pas signalé comme ayant tout effet cancérigène.

B : Composant cancérigène

Talc (14807-96-6)

ACGIH : A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains (ne contient pas de fibres d'amiante)

CIRC : Monographie 93 [2010] (inhalé); Supplément 7 [1987]; Monographie 42 [1987] (Groupe 3 (non classifiable))

Isopropylacétone (108-10-1)

ACGIH : A3 - Cancérigène animal confirmé avec pertinence inconnue pour les humains

CIRC : Monographie 101 [2012] (Groupe 2B (possiblement cancérigène pour les humains))

Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas signalé comme ayant tout effet toxique sur la reproduction.

Toxicité générale à un organe cible spécifique : Exposition unique

Peut provoquer une irritation respiratoire et des effets possibles sur le système nerveux, incluant des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence, une perte de coordination, un jugement altéré et une faiblesse générale. Dans les animaux de laboratoire, la surexposition par inhalation au MIBK a été signalée comme provoquant des anomalies au foie et aux reins, et des dommages au cerveau et aux poumons.

Toxicité générale à un organe cible spécifique : Exposition répétée

Ce produit n'est pas signalé comme ayant tout effet d'exposition répétée de toxicité à un organe cible spécifique.

Risque aux organes respiratoires par aspiration

L'aspiration du matériau dans les poumons peut provoquer une pneumonite chimique, qui peut être mortelle.

* * * Section 12 - Information écologique * * *

Ecotoxicité

A : Information générale sur le produit

Nocif pour la vie aquatique avec des conséquences à long terme.

B : Analyse du composant - Écotoxicité - Toxicité aquatique

Talc (14807-96-6)

Test et espèces

Conditions

Fiche signalétique

96 heures LC50 Brachydanio rerio >100 g/L [semi-
statique]

Butanone (78-93-3)

Test et espèces

96 heures LC50 Pimephales promelas	3130 - 3320 mg/L [coule au travers]
48 heures EC50 Daphnia magna	>520 mg/L
48 heures EC50 Daphnia magna	5091 mg/L
48 heures EC50 Daphnia magna	4025 - 6440 mg/L [Statique]

Conditions

Isopropylacétone (108-10-1)

Test et espèces

96 heures LC50 Pimephales promelas	496 - 514 mg/L [flow-through]
96 heures EC50 Pseudokirchneriella subcapitata	400 mg/L
48 heures EC50 Daphnia magna	170 mg/L

Conditions

Persistance/dégradabilité

Aucune information disponible pour le produit.

Bioaccumulation

Aucune information disponible pour le produit.

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible pour le produit.

* * * Section 13 - Considérations pour l'élimination * * *

Instructions pour l'élimination des déchets

Voir la Section 7 pour les procédures de manipulation. Voir la Section 8 pour les recommandations d'équipement protecteur personnel.

Élimination de l'emballage/contenants contaminés

Jeter le contenu/contenant selon les réglementations locales/régionales/nationales et internationales.

* * * Section 14 - Information sur le transport * * *

Information IATA

Nom d'expédition : Solution de résine

NUMÉRO ONU : 1866 Classe de risques : 3 Groupe d'emballage : III

Information ICAO

Nom d'expédition : Solution de résine

NUMÉRO ONU : 1866 Classe de risques : 3 Groupe d'emballage : III

Information IMDG

Nom d'expédition : Solution de résine

NUMÉRO ONU : 1866 Classe de risques : 3 Groupe d'emballage : III

Fiche signalétique

*** Section 15 - Informations réglementaires ***

ÉTIQUETAGE ET INDICATION UE :

Symbole(s):

F Xi

Mentions de risques:

R11 Hautement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Analyse de substance - Inventaire

Composant / CAS	EC N°	UE	CAN	TSCA
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	215-691-6	EINECS	LIS	Oui
Bisphénol A - Polymère d'épichlorhydrine 25068-38-6	500-033-5	No	LIS	Oui
Talc 14807-96-6	238-877-9	EINECS	LIS	Oui
Butanone 78-93-3	201-159-0	EINECS	LIS	Oui
Phénol, polymérisé avec un formaldéhyde, éther glycidique- 28064-14-4		Non	LIS	Oui
Oxirane, 2,2'-[oxybis[(méthyl-2,1- éthanediyl)oxyméthylène]]bis- 41638-13-5	-	Non	LIS	Oui
Silice sublimée 67762-90-7	-	Non	LIS	Oui
Isopropylacétone 108-10-1	203-550-1	EINECS	LIS	Oui

*** Section 16 - Autre information ***

Légende

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ADG = Australian Code for the Transport of Dangerous Goods by Road and Rail; ADR/RID = European Agreement of Dangerous Goods by Road/Rail; AS = Standards Australia; DFG = Deutsche Forschungsgemeinschaft; DOT = Department of Transportation; LIS = Liste intérieure des substances; UE = Union européenne; EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances; ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées; UE = Union Européenne; HMIS = Hazardous Materials Identification System; CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer; OMI = Organisation maritime internationale; IATA = Association du Transport Aérien International; MAK = Concentration maximale en milieu de travail; LES = Liste extérieure des substances; NFPA = National Fire Protection Association; NOHSC = National Occupational Health & Safety Commission; NTP = National Toxicology Program; STEL = Limite d'exposition de courte durée; TDG = Transportation of Dangerous Goods; TLV = Valeur limite d'exposition; TSCA = Toxic Substances Control Act; TWA = Moyenne pondérée dans le temps

Documentation de référence

Disponible sur demande.

Fin de la fiche